



### AVIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le règlement numéro **535-2023 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.**
2. Ledit règlement est entré en vigueur le 22 juin 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Mékinac.
3. Le règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite  
Ce 30 juin 2023

Me Julie Marchand,  
Greffière